



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Approbation de l'ordre du jour et du programme des travaux**
- 3. Examen des documents du Congrès sur les questions financières**

Point de l'ordre du jour	Titre	Documents*
3.1	Impact de la transformation du Secrétariat par la Secrétaire générale	Cg-Ext(2025)/Doc. 4 Cg-Ext(2025)/INF. 4(1)
3.2	État des contributions des Membres et situation financière de l'OMM	Cg-Ext(2025)/INF. 4(2)

4. Examen des documents du Conseil exécutif sur les questions financières

Point de l'ordre du jour	Titre	Documents**
4.1	Budget 2026-2027 révisé	EC-Ext(2025)/Doc. 2 EC-Ext(2025)/INF. 2(1)

5. Adoption du rapport de la session extraordinaire de 2025 du Comité consultatif pour les questions financières aux sessions extraordinaires de 2025 du Congrès et du Conseil exécutif

Point de de l'ordre du jour	Titre	Documents*
	Rapport de la session extraordinaire de 2025 du Comité consultatif pour les questions financières aux sessions extraordinaires de 2025 du Congrès et du Conseil exécutif	Cg-Ext(2025)/INF. 4(3)

*Documents de la session extraordinaire de 2025 du Congrès (Cg-Ext(2025)): [Informations sur la session.](#)

**Documents de la session extraordinaire de 2025 du Conseil exécutif (EC-Ext(2025)): [Informations sur la session.](#)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

La session extraordinaire de 2025 du Comité consultatif pour les questions financières débutera à 13 heures (heure de Genève, CEST) le 14 octobre 2025. Elle se tiendra par visioconférence et sera présidée par le Président de l'OMM. La Secrétaire générale ou son/sa représentant(e) prononcera un discours devant les participants de la session.

Au titre du mandat du Comité ([résolution 43 \(Cg-19\)](#) – Modifications à apporter au mandat du Comité consultatif pour les questions financières), le Comité est tenu:

- a) De formuler des avis sur l'adéquation entre le budget axé sur les résultats et le Plan stratégique de l'OMM;
- b) De formuler des avis sur la correspondance entre, d'une part, les crédits provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires et, d'autre part, les résultats escomptés;
- c) De formuler des avis sur des questions de nature financière, par exemple les contributions proportionnelles, le Règlement, les excédents, etc., ainsi que sur d'autres questions de nature financière en rapport avec l'administration et les ressources humaines;
- d) De formuler des avis sur le niveau budgétaire général, compte tenu de la solvabilité des Membres et de la viabilité du budget;
- e) De formuler des avis sur des questions relatives à l'audit et au contrôle, telles que l'état d'avancement et le progrès des activités;
- f) D'examiner, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de ces fonctions, les rapports du Commissaire aux comptes, du Comité d'audit et de contrôle, du Bureau du contrôle interne, du Corps commun d'inspection et d'autres organes pertinents.

2. Approbation de l'ordre du jour et du programme des travaux

Le Comité consultatif pour les questions financières approuvera l'ordre du jour et le programme des travaux de la session.

3. Examen des documents du Congrès sur les questions financières

3.1 Impact de la transformation du Secrétariat par la Secrétaire générale

Le Comité examinera le rapport de la Secrétaire générale à la session extraordinaire de 2025 du Congrès concernant la transformation stratégique du Secrétariat de l'OMM qu'elle a engagée afin de renforcer la résilience institutionnelle et d'optimiser l'allocation des ressources. Il recevra des informations sur le contexte, le processus et la transformation stratégique qui en a résulté, y compris son impact sur le personnel et les ressources financières.

Le Comité sera également informé de la proposition de la Secrétaire générale s'agissant de réinvestir les économies réalisées grâce à la réorganisation dans des domaines à fort impact qui renforcent directement les services fournis aux Membres en accélérant les innovations grâce à l'intelligence artificielle et aux technologies émergentes, en faisant progresser le développement des capacités et en améliorant l'exécution au niveau régional, pour accroître la souplesse, la résilience et l'utilité de l'appui apporté par l'OMM à ses Membres.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

3.2 États des contributions des Membres

Le Comité examinera le rapport de la Secrétaire générale à la session extraordinaire de 2025 du Congrès sur l'état, au 31 août 2025: a) des contributions des Membres au budget ordinaire de l'OMM; et b) de leurs avances au Fonds de roulement, conformément à l'article 8.9 du Règlement financier (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)). Le Comité étudiera également la situation financière de l'OMM, et particulièrement celle du Fonds général.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

4. Examen des documents du Conseil exécutif sur les questions financières

4.1 Budget 2026-2027 révisé

Conformément à l'articles 6 et à l'article 7 du Règlement financier, le Comité examinera l'avant-projet de budget révisé 2026-2027 de la Secrétaire générale à la lumière du montant maximal des dépenses approuvées pour 2024-2027 figurant dans la résolution 3 (Cg-19) – Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027) et de la transformation du Secrétariat exposée dans le document Cg-Ext(2025)/Doc. 4 – Impact de la transformation du Secrétariat par la Secrétaire générale, y compris le réinvestissement stratégique des économies financières de la réorganisation et les gains d'efficacité répertoriés .

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

5. Adoption du rapport de la session extraordinaire de 2025 du Comité consultatif pour les questions financières aux sessions extraordinaires de 2025 du Congrès et du Conseil exécutif

Le Comité adoptera son rapport à l'intention des sessions extraordinaires de 2025 du Congrès et du Conseil exécutif.
